



Municipalité régionale de comté d'Avignon

**Province de Québec
Comté de Bonaventure**

Aux contribuables de la MRC Avignon

Avis public

**Règlement remplaçant le Règlement décrétant l'imposition
d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1**

Avis public est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la MRC Avignon, M. David Bourdages à l'effet :


Que le Règlement remplaçant le Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 a été adopté le 16 décembre 2023 en vertu de l'article 244.69, alinéa 4 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Que ce règlement est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Que ce règlement peut être consulté sur rendez-vous au bureau de la MRC Avignon.

Donné à Maria, le huitième (8^e) jour de janvier de l'an deux mille vingt-quatre (08-01-2024).

Le directeur général et greffier-trésorier



David Bourdages

www.mrcavignon.com

473, BOULEVARD PERRON, C. P. 2202, MARIA (QUÉBEC) G0C 1Y0
Téléphone : 418 364-2000 Courriel : info@mrcavignon.com